

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_180****RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU SIPPAREC**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 12 décembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Paul MARSAL, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Michèle GRELLIER, Sandrine COMBASTEIL à Franck PACQUET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Sophie LEFEBURE à Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR à Inès de MARCILLAC, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI, Line HUANG à Jean-Baptiste GODILLON

Secrétaire :

Eric DUMOULIN

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Fondé en janvier 1924, le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris. Sa mission initiale était de permettre aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de qualité.

Au fil des décennies, le SIPPAREC a sans cesse renforcé cette vocation de service public,

en élargissant son périmètre d'action intercommunale aux énergies renouvelables, à l'aménagement numérique du territoire, à la mobilité durable, et aux achats mutualisés ; en innovant constamment et en apportant des solutions concrètes aux collectivités franciliennes.

Le SIPPAREC est l'unique acteur régional public intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires. Il est guidé par les principes suivants : la qualité du service public ; l'équité entre les territoires ; la capacité à porter des projets innovants.

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) regroupe 115 collectivités, couvrant ainsi l'ensemble de l'Île de France et intervient dans des secteurs clés tel que l'électricité, le développement des énergies renouvelables et les réseaux de communication.

En tant qu'acteur historique de la Métropole du Grand Paris, il est également un acteur d'avenir pour répondre défis auxquels l'Île-de-France doit faire face, à savoir :

- **une distribution de l'électricité de qualité**, le SIPPAREC étant l'acteur public qui, pour le compte des collectivités et donc des usagers, contrôle la qualité de distribution de l'électricité et le niveau des investissements sur le réseau ;
- **le renforcement de la production d'énergies renouvelables**, le SIPPAREC étant devenu en quelques années le premier producteur public d'énergies renouvelables en Île-de-France avec 91 centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics et 4 opérations de géothermie profonde ;
- **la concrétisation du schéma métropolitain d'aménagement numérique**, le SIPPAREC étant le premier acteur en Île-de-France à exercer la compétence des réseaux de communication électronique et à être aux côtés des territoires pour qu'ils disposent de réseaux publics très haut débit ;
- **la convergence des réseaux numériques et énergétiques au service de la « ville connectée »**, le SIPPAREC proposant des solutions pour le déploiement des « smart grids » et la valorisation des données ;
- **la maîtrise des ressources des collectivités locales**, le SIPPAREC mettant à disposition, via SIPP'n'CO, une offre d'achats mutualisés et des marchés « clés en main » en matière de transition énergétique, de services numériques et de mobilité propre.

Grâce à son expertise et à son évolution constante, le SIPPAREC est aujourd'hui :

- La première autorité concédante pour l'électricité en France ;
- Le premier producteur public d'énergies renouvelables d'Île-de-France : à ce titre, le SIPPAREC accompagne les collectivités pour des projets de géothermie et d'installations solaires photovoltaïques ;
- Le premier acteur de l'aménagement numérique d'Île-de-France avec plus de 610 000 foyers desservis par le très haut débit.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) doit chaque année adresser son rapport d'activités accompagné du compte administratif au Maire de chaque commune membre. Ce rapport doit ensuite être présenté en séance publique au Conseil Municipal.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu la délibération n° 7 en date du 17/02/2005 portant adhésion de la Ville de Chatou au groupement de commandes du SIPPAREC pour l'achat d'électricité,

Vu la délibération n° 135 en date du 22/12/2014 portant adhésion de la Ville de Chatou à la compétence «Développement des énergies renouvelables» du SIPPAREC pour la mise en œuvre d'actions de production d'électricité solaire photovoltaïque,

Vu la délibération DEL_2018_026 en date du 16/03/2018 portant adhésion de la Ville de Chatou au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique du SIPPAREC,

Vu la délibération DEL_2018_134 du 21/12/2018 portant adhésion de la Ville de Chatou à la centrale d'achat SIPP'N'CO du SIPPAREC,

Vu le courrier en date du 20 novembre 2024 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication transmettant le rapport d'activité 2023 du syndicat,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication pour l'année 2023,

Vu la présentation du rapport d'activité transmis par courriel en date du 29 novembre 2024,

Considérant que la Ville de Chatou est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE de la transmission du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 23/12/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 078-217801463-20241220-DEL_2024_180-DE